Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de BETHUNE

Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Communautaire

-ooOoo---

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 22 septembre 2026, à 19 H 00, le Conseil Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 16 septembre 2026, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LEMOINE Jacky, DEROUBAIX Hervé, SCAILLIEREZ Philippe, MACKE Jean-Marie, CARRÉ Nicolas, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEPAEUW Didier, MARIINI Laëtitia, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, MARCELLAK Serge, BASSOM Françoise, BECUWE Pierre, BIALON Perrine, CASTELL Jean-François, COCQ Bertrand, DARRAS Sébastien, DECOURCELLE Catherine, DELBECQUE Benoît, DUBY Sophie, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, FIGENWALD Arnaud, GAQUÈRE Raymond, GIBSON Pierre-Emmanuel, JOMBART Simon, JURCZYK Jean-François, LECLERCQ Odile, LOISON Jasmine, MULLET Rosemonde, OPIGEZ Dorothée, POIRÉ Laurent, ROBIQUET Tanguy, ROSE Sylvie, STACH Grégory, ALLOUCHERIE Sandrine, ANTKOWIAK Corinne, BAJEUX Alain, BAJEUX Samuel, BARROIS Alain, BAUVAIS-TASSEZ Sylvie, PRUVOST Stéphanie, BERTOUX Maryse, BLOCH Karine, BLOQUET Perrine, BOMMART Émilie, BOQUILLON Marcel, BOULART Annie, BRAEM Christel, BRÉHON Jean-Charles, BURMER Véronique, CLERBOUT Jacqueline, CLAIRET Dany, CRETEL Didier, DEBAECKER Olivier, DELEPINE Michèle, DÉON Fabrice, DERAMAUX Martine, DESSE Jean-Michel, DIA Fatimata, DIERS Véronique, DOMART Sylvie, DUBART Alain-Eric, DUBOIS Bruno, DUBOIS Carole, DUCROCQ Alain, DUHAUT Mickael, DUMUR Lucile, ÉLAZOUZI Hakim, ÉRALDI Raphaël, ÉVRARD Jules, FLAHAUT Karine, FRAPPÉ Thierry, GAROT Line, GAUTIER Odile, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HARLÉ Martine, HENNEBELLE André, HERTOGH Chloé, HEUGUE Éric, CARLIER Marie-Ange, HUCHETTE Clément, KWARTNIK Pierre, LECOMTE Alexis, LEGAY Stéphanie, LEGRAND Jean-Michel, LEROUX David, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISEAU Ginette, LOISEL Peggy, MAESEELE Alexandre, MAHAUT Jurgen, MALADRY Blandine, MARLES Michel, MASSART Yvon, MONTEWIS Arnaud, MOREAU Mason, MORIEN Patrick, PAJOT Ludovic, PATOUX Gauthier, PATOUX Joël, PÉREIRA Fabrice, PHILIPPE Danièle, PONCHANT Béatrice, PREIN Eric, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Marcel, ROUSSEL Bruno, SCALONE Jean-Pascal, SÉBERT Géraldine, SWITALSKI Jacques, TAVERNIER Delphine, THIRY Steven, TOURBIER Laurie, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique, WILLERY Ludovic, ZAJAC Monique

PROCURATIONS :

SOUILLIART Virginie donne procuration à THELLIER David, FOUCAULT Grégory donne procuration à STACH Grégory, PETIT Céline donne procuration à MARIINI Laëtitia, COURTIN Samuel donne procuration à LEMOINE Jacky, CRESPEL Bérengère donne procuration à MAHAUT Jurgen, DA SILVA Franck donne procuration à LECLERCQ Odile, DEBAS Gregory donne procuration à DE CARRION Alain, DESCAMPS Nicolas donne procuration à LOISEL Peggy, DISSAUX Thierry donne procuration à DOMART Sylvie, DUMONT Gérard donne procuration à DAGBERT Julien, LECOCQ Bernadette donne procuration à BARROIS Alain, LEMATTRE Florence donne procuration à BOSSART Steve, RENAUT Cédric donne procuration à MAESEELE Alexandre, SGARD Alain donne procuration à MACKE Jean-Marie

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

CARINCOTTE Annie-Claude, DEBUSNE Emmanuelle, DELECOURT Dominique, DELPLACE Jean-François, DERICQUEBOURG Daniel, FLAHAUT Jacques, HERBAUT Emmanuel, PÉDRINI Lélio, PICQUE Arnaud, PRÉVOST Denis, TRACHÉ Bruno, WILLEMAND Isabelle, YVAIN Dominique

Monsieur PATOUX Gauthier est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

N° 2026/CC188 -

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
22 septembre 2026

LOGEMENT ET ENGAGEMENT POUR LE RENOUVEAU DU BASSIN MINIER (ERBM)

COMPOSITION DES MEMBRES DE LA CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIL) - ACTUALISATION

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n°3 : Garantir le « bien-vivre ensemble » et la proximité sur l'ensemble du territoire.
Enjeu : Assurer un logement digne aux habitants de l'agglomération.

La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane compétente en matière d'habitat et dotée d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) prorogé pour la période 2026-2028, agit dans le cadre des dispositions légales suivantes :

- L'article 97 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (Loi ALUR), qui renforce le rôle des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dans l'attribution des logements sociaux ;
- L'article L. 441-1-5 du Code de la Construction et de l'Habitation, qui confie à l'EPCI compétent en matière d'habitat et disposant de Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) la mission de chef de file pour la définition d'une politique globale d'attribution des logements sociaux à l'échelle intercommunale et doit mettre en place une Conférence Intercommunale du Logement (CIL). Celle-ci est co-présidée par le Préfet et le Président de la Communauté d'Agglomération. Ses membres sont nommés par arrêté conjoint du Préfet et du Président.

Le territoire de la Communauté d'Agglomération, composé de 100 communes, comprend également :

- 16 Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV), caractérisés par un taux de pauvreté élevé ;
- 9 Quartiers d'Intérêt Communautaire, identifiés dans le Contrat de Ville 2024-2030 pour leurs fragilités socio-économiques.

La CIL du territoire de la Communauté d'Agglomération a été installée par délibération du Conseil communautaire n°2017/CC188 du 28 juin 2017.

Cette instance a pour missions principales de :

- Définir et harmoniser les orientations des communes en matière d'attribution des logements sociaux et de mutations dans le parc social, en tenant compte des priorités légales (mixité sociale, relogement des ménages prioritaires, etc.) et en cohérence avec le PLH en vigueur et le Contrat de Ville ;

- Organiser la coopération entre les acteurs (communes, bailleurs sociaux, état, associations, …) pour améliorer l'efficacité des attributions et réduire les délais d'attente ;
- Assurer la transparence dans la gestion de la demande de logement social conformément aux objectifs du PLH et aux engagements du Contrat de Ville.

Dans le contexte du renouvellement des conseils municipaux en 2026 et de la fusion / modification / cessation de certains organismes partenaires, il apparaît nécessaire de procéder à une mise à jour de la composition des membres de la CIL structurée en 3 collèges :

- Collège de représentants des collectivités territoriales dans lequel tous les maires ou leur représentant et le président du Département ou son représentant sont membres de droit ;
- Collège de représentants des professionnels intervenant dans le champ des attributions ;
- Collège de représentants des usagers ou associations de défense des locataires ou des personnes défavorisées.

Il est demandé à l'Assemblée d'approuver la liste mise à jour des membres de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL), telle qu'annexée au présent document. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

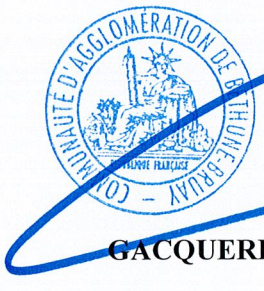
Sur proposition de son Président,
Le Conseil communautaire,
A la majorité absolue,

APPROUVE la liste mise à jour des membres de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL), telle qu'annexée au présent document.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,

Le Président,



GACQUERRE Olivier

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : 15 OCT. 2026

Et de la publication le : 15 OCT. 2026

Le Président,



GACQUERRE Olivier

COMPOSITION DE LA CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (mise à jour 2026)

Coprésidence Préfet du Pas-de-Calais / Président de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Collège des représentants des collectivités territoriales	
· Les Maires des communes membres ou leurs représentants élus	
· Le Président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais ou son représentant élu	
Collège des représentants des professionnels intervenant dans le champ des attributions	
Représentants des bailleurs sociaux	‣ Un représentant de **Maisons et Cités** ‣ Un représentant de **Pas-de-Calais Habitat** ‣ Un représentant de **SIA Habitat** ‣ Un représentant d'**Habitat Hauts de France** ‣ Un représentant de **Flandres Opale Habitat** ‣ Un représentant d'**ICF Habitat Nord-Est** ‣ Un représentant de **Tisserin Habitat** ‣ Un représentant de **Vilogia-Logifim** ‣ Un représentant de **Clésence** ‣ Un représentant de **3F Notre logis** ‣ Un représentant de **l'Interbailleur** ‣ Un représentant de **l'Union Régionale pour l'Habitat des Hauts de France**
Représentants des organismes titulaires de droits de réservation	‣ Un représentant d'**Action Logement**
Représentants des organismes agréés au titre de la maîtrise d'ouvrage d'insertion	‣ Un représentant **des Toits de l'Espoir** ‣ Un représentant de **SOLIHA Hauts de France**
Collège de représentants des usagers ou associations de défense des locataires ou des personnes défavorisées	
Représentants locaux des associations de locataires siégeant à la Commission Nationale de Concertation	‣ Un représentant de l'association **CLCV (Consommation, Logement et Cadre de Vie)** ‣ **Un représentant de l'association CSF (Confédération Syndicale des Familles)** ‣ Un représentant de l'**UFC** que choisir Béthune (**Union fédérale des consommateurs - Que choisir)** ‣ Un représentant de la **CGL (Confédération Générale du Logement)** ‣ Un représentant **d'INDECOSA CGT (Information et Défense des Consommateurs Salariés)** ‣ Un représentant **de la CFTC - La vie à Défendre** ‣ Un représentant de la **CNL (confédération nationale du logement**)
Représentants locaux des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées	‣ Un représentant de l'association **Habitat Insertion** ‣ Un représentant du **SIAO de l'arrondissement de Béthune** ‣ Un représentant de l'association **la Vie Active**
Représentants des personnes défavorisées	‣ Un représentant de l'**UDCCAS (Union Départementale des CCAS)** ‣ Un représentant de la **Fondation pour le logement des défavorisés**

Pour chacun des membres des trois collèges, un titulaire et un suppléant seront désignés.

Projet